

Areva en procès pour faute inexcusable à Arlit

6 février 2012 / par Villalard



Areva exploite de l'uranium à Arlit, au Niger, depuis des décennies. La protection des travailleurs et des populations contre la radioactivité n'a pas toujours été bien effectuée. Un premier cas de mort induite par cette radioactivité a été jugé à Melun le 3 février.

Alors que l'agence Reuters fait savoir que : « *Trois juges se pencheront le 8 février sur un accord prévoyant le versement des quelque 1,5 million d'euros d'indemnités de départ que l'ex-présidente d'Areva Anne Lauvergeon réclame à son ancien employeur* », un autre procès se déroule devant le TASS [tribunal des affaires de Sécurité sociale] de Melun. Un ancien

responsable de la maintenance d'une filiale d'Areva, dans l'exploitation minière d'Arlit (Niger), est décédé d'un cancer broncho-pulmonaire radio-induit reconnu en maladie professionnelle. Sa famille a engagé devant le TASS de Melun une action en faute inexcusable de l'employeur, contre Areva qui décline toute responsabilité.

C'est désormais une « *tradition* » dans l'industrie nucléaire, entre filialisation et sous-traitance, la responsabilité des risques et de leurs conséquences n'est jamais à mettre à l'actif des exploitants.

Selon Maître Jean-Paul Teissonnière, qui plaidait, ce 3 février, pour la famille, au tribunal de Melun, « *Areva, titulaire de la concession minière d'Arlit et actionnaire – alors majoritaire – de sa filiale Cominak, est l'employeur réel* ». Connaissant parfaitement les risques, les responsables Areva au plus haut niveau ont failli à leur obligation de sécurité de résultats, vis-à-vis des travailleurs de la maintenance du nucléaire, au Niger comme en France.

Ce procès contribue à lever le voile sur les conditions indignes d'exploitation des mines d'uranium par Areva en Afrique, comme le montre le dossier [établi par la CRIIRAD](#).

Pour une maladie professionnelle reconnue chez un salarié français ayant travaillé au Niger, combien de morts et de malades dus à la radioactivité – rendus invisibles par les choix d'organisation du travail – chez les travailleurs du Niger et dans la population riveraine des mines et usines d'uranium dans ce pays ?

Solidaires de la famille éprouvée par ce décès, les associations Henri Pézerat et Sous-Traitance – Santé veulent souligner l'écart entre les indemnités de départ demandées par madame Lauvergeon et le déni de responsabilité d'Areva dans le cas d'une maladie mortelle due à la radioactivité.

Source : [Association Henri Pézerat](#)

Photo : [RFI](#)

Lire aussi : [La malédiction d'Arlit](#)

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Areva-en-proces-pour-faute>